

LA Petite Tunisie

ABONNEMENTS :

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....	Fr. 10	Un an.....	Fr. 12
Six mois.....	6	Six mois.....	7
Trois mois.....	4	Trois mois.....	5

PAYABLES D'AVANCE.

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

TUNIS — Rue Es-Sadikia. 13 — TUNIS.

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

ANNONCES :

Annonces diverses.....	la ligne	0 40
Réclames.....		0 60
Chronique locale.....		1 50

PAYABLES D'AVANCE

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence

Tunis, le 13 Décembre 1894

Le.... entre deux selles

La paix que nous souhaitions est aujourd'hui un fait accompli. Pour éviter le choc qui était sur le point de se produire entre la Colonie agricole militante et la direction de l'Agriculture, il n'en a pas moins fallu l'intervention autorisée de notre Ministre-Résident et beaucoup de sagesse des parties en cause. Les hostilités qui avaient pris, en ces derniers temps, des proportions jusqu'alors inconnues viennent de prendre fin d'une façon mémorable et solennelle.

La Colonie agricole, en la personne du secrétaire général de la Chambre d'Agriculture, un de ses représentants les plus autorisés, vient de signer avec M. Bourde, Directeur de l'Agriculture, un armistice qui est, à notre sens, le prélude de la paix définitive, sans réserve ni conditions.

C'est égal ! ceci dit sans arrière-pensée, il est agréable, tout de même, de voir tout le monde éprouver le besoin de s'embrasser sur la bouche, signe caractéristique d'une amitié indestructible !...

En présence de cette effusion plus que fraternelle et malgré la misère qui court les rues, on a la sensation d'un bien être général....

Enivré de cette allégresse délirante, on est presque tenté d'envoyer à tous les diables les rares français qui tiennent encore les yeux grands ouverts, — malgré la quantité considérable de poudre qu'on leur fourre dedans — pour noter jour par jour, la progression du chancre qui ronge le pays.

En effet, ce n'est pas au moment où les congratulations pétillent dans l'air, avec une rapidité vertigineuse, qu'il convient de troubler l'illusion de ceux qui s'efforcent d'en avoir.

Cette digression nous fait oublier notre héros.

Nous voulons parler de ce pauvre M. Terras. Décidément, ce président, vieux-jeu, n'a pas de chance. Il était fier à un tel point du rapport qu'il avait rédigé et qui devait abattre, à ses pieds, le Directeur de l'Agriculture, que ses moustaches se relevaient en crocs toutes seules, ce qui entre nous soit dit, lui donnait un air conquérant.

Et voilà son œuvre, qu'il considérait comme monumentale, réduite à rien. On a soufflé dessus et les feuillets voltigent, en ce moment, au grès du vent.

Il est vrai qu'il se consolera bien vite du coup de torchon que ses collègues viennent de lui donner sur... le dos car, en somme, il n'est pas méchant.

Il n'a, sans aucun doute, jamais su

pourquoi il en voulait à M. Bourde, mais il croyait qu'il fallait lui en vouloir, et il lui en voulait, c'était devenu chez lui un besoin, une marotte, aussi, on a vu avec quel emballement, il est parti en guerre, armé, comme le héros de Cervantès, d'un plat à barbe. Nous présumons même que, dans ce débordement d'activité, il a dû forcer la note, ce qui contribue, aujourd'hui, à le mettre dans une bien vilaine posture.

En face d'un fait accompli, que fera-t-il, lorsqu'il rentrera de France ?

Va-t-il avaler son rapport et se présenter à M. Bourde avec son plus gracieux sourire aux lèvres, ou bien, se sentant bien amoindri par le peu de cas qu'on fait de ses écrits, va-t-il déposer sa démission sur le bureau de la Chambre d'Agriculture ?

Nous ignorons si M. Terras excelle dans l'art équestre et en admettant même qu'il possède cette qualité, à côté de cent autres, dont il a le secret, il nous paraît bien difficile qu'il puisse se maintenir longtemps entre les deux selles au milieu desquelles il s'est si malencontreusement placé.

Les Tunisiens sont malins. Ce sont les Algériens qui le disent parce que les crédits consentis par le Gouvernement Français, en vertu de la loi de 1890, aux marchandises tunisiennes est fixée à 60,000 hectolitres — la belle affaire, alors que la production du vignoble Français, l'an dernier, a été de cinquante quatre millions d'hectolitres et celle de l'Algérie de quatre millions passés ! — en ce qui concerne les vins, pour l'année 1894.

Comme on évalue à 170,000 hectolitres environ, notre production et que nous n'en consommons sur place que 40,000, il y a donc un excédent de 70,000 hectos qui seraient condamnés à rester entre les mains de nos propriétaires-viticulteurs si, dit un de nos confrères constantinois, notre Résident général à Tunis, ne faisait tous ses efforts pour obtenir du ministère, un crédit, au moins double de celui qui a été accordé, lorsqu'il se rendra à Paris, en février prochain.

L'ouverture de ce nouveau crédit — 60,000 hectolitres — serait un danger pour la viticulture algérienne, pensez donc ! aussi notre confrère appelle-t-il l'attention des viticulteurs Algériens.

Espérons qu'ils en seront encore pour leurs frais.

AUTOUR D'UN PROCÈS

Nous avons reçu la lettre suivante à propos de notre procès Lisbons :

Tunis, le 7 décembre 1890.

Monsieur le rédacteur en chef de la *Petite Tunisie*

Votre manière de toucher les gens que vous voulez atteindre ne vous amènera jamais que des mois de prison, des amendes et des dommages-intérêts à payer aux braves gens que vous tuez net. La justice tombe comme grêle sur vous, diffamateur, sans tenir compte de la lumière que vous donnez au public en lui apprenant à connaître ceux qui ont pour mission de le diriger.

Grâce à vous, le mardi 4 décembre courant, l'avocat d'un fonctionnaire nous a fait connaître que son honorable client,

impliqué dans une grosse affaire, avait bénéficié d'une simple révocation d'un emploi de chef de division qu'il occupait à la préfecture des Bouches du Rhône — c'est tout dire.

A lui, les palmes ; à vous, la prison, l'amende et les dommages-intérêts. Vous ne devez pas diffamer.

Seulement, il y a tout lieu de croire, que, par votre diffamation, le révoqué des Bouches du Rhône sera bientôt le révoqué de Tunis parce que le gouvernement ne peut conserver à la tête de l'un des services importants de son administration, un fonctionnaire compromis, auquel le public et lui ne pourraient avoir toute confiance.

Une chose a singulièrement étonné.

La *Dépêche Tunisienne*, réduite à l'enregistrement des punchs offerts à de petits employés changeant de domiciles, ce qui arrive souvent, n'a enregistré que très brièvement le jugement du 4 vous concernant ; il y avait bien là pour ce journal, en cause automatique, matière à plusieurs colonnes aimables à votre endroit. Mais certainement été plus intéressante. Quel lire la pensée de l'un de ses rédacteurs au sujet de votre procès que de lire ceci :

« F. Lavoine, d'un port, est désigné pour un autre port. Un punch a été offert à l'ami regretté, tout comme à un enterrement »

Où ça : « Gobemiché, garde-champêtre — à Misi-le Mouillé est nommé gendarme de onzième classe, à Fouilly-le-sec. Un banquet arrosé a été donné à ce fonctionnaire regretté à l'auberge du coin.

Vous bien dévoué,

X.

Unanimité dans l'embarras :

De quelques semaines, la rédaction de la *Petite Tunisie* se trouvait dans une situation qui n'était pas que d'être embarrassante.

Le montant des annonces était sorti de son caractère naturel — la quatrième page — pour envahir sous sol de la troisième, puis le rez de chaussée, puis les étages supérieurs.

Chaque jour, un nouveau lambeau était arraché à la rédaction qui, malgré une défense opiniâtre se vit réduite à se cantonner dans la dernière page, espérant qu'on l'y laisserait vivre.

Le conflit fut de courte durée : un beau matin, en son étroit asile menacé, entamé et, pour comble de malheur, tout moyen de retraite lui était coupé....

La situation devenait critique :

Refuser les annonces ?

Nous y avons songé un instant, mais le souci de ne pas communiquer notre étrange maladie à nos confrères nous en a détournés : ils nous en auraient voulu avec raison.

Supprimer la rédaction ?

Il y a des lecteurs qui y tiennent ; c'est étonnant, mais le fait est de notoriété.

En désespoir de cause nous avons pris l'héroïque parti de diminuer de grosseur nos caractères ; sous un plus petit volume, la rédaction pourra désormais faire entrer autant de matière qu'elle voudra, et sévir à son gré.... et voilà comment la faveur que le commerce nous témoigne en faisant de larges appels à notre publicité, après avoir failli, tuer la rédaction, concourra, à son développement.

Le public en profitera.

Prévoyance électorale

Nous avons déjà parlé de la pétition qui circule dans le département de Constantine et notamment la circonscription d'El-Arrouch, Gastonville, Roberville et autres localités représentées au Conseil général de Constantine par M. Dukers, le président de la Chambre de Commerce de cette ville.

Cette pétition, on le sait, a pour but de demander au Gouvernement Français : hier, le retrait de la loi douanière de 1890, aujourd'hui, ce n'est plus que de réduire la quantité de nos grains à importer, en franchise, en France.

Comme nous le pensions, l'envoi de cette pétition n'était ni plus ni moins, qu'une manœuvre électorale du sieur Dukers.

Cet honorable négociant en grains, nous apprend le *Colon*, journal de Philippeville, élu l'année dernière, n'oublie pas qu'il n'a obtenu, à cette époque, qu'une fin de mandat et qu'il faudra comparaître de nouveau devant les électeurs au mois de septembre prochain. On ne peut pas s'y prendre trop longtemps d'avance. De plus, quand on a roulé un compétiteur par des moyens quelconques, le moins que l'on puisse se permettre, c'est de lui enlever son habit et s'en parer à sa place.

Donc, M. Dukers, l'homme décoré de l'ordre du chapeau, juge opportun, en vue de sa réélection, de se poser en protecteur des producteurs algériens, tout en s'assurant les moyens de continuer son commerce.

... Et c'est naturellement sur notre dos qu'il travaille pour se faire réélire.

Singuliers procédés ! singulières gens !

Pourquoi nous ne colonisons pas

Dans son numéro du 25 novembre, le *Gil Blas* énumérait les motifs pour lesquels, suivant l'expression de M. le député Doumerq, le public français n'a eu jusqu'ici, pour les entreprises coloniales, « qu'une bienveillante indifférence. »

Ces motifs peuvent se résumer ainsi : On s'intéresse aux colonies dans la mesure où elles touchent à l'amour propre national ; à la dignité de la France, à la gloire de notre armée et on ne s'en préoccupe guère pour elles-mêmes, parce que les seuls Français qui font le voyage de nos possessions lointaines, sont des militaires ou des fonctionnaires.

Le caractère de nos industriels, la nature de nos productions, les spécialités que nous nous sommes créées et pour lesquelles nous sommes connus dans le monde ont une bien plus grande part à notre apathie coloniale que notre tempérament ou notre humeur. Nous ne produisons que des objets de luxe, des choses bien faites, fines, rares et non comme les Anglais et les Allemands des produits trompe-l'œil et à bon marché, et en un mot la marchandise pour nègres.

Le gouvernement est indécis, flottant, change de point de vue et de système parce que personne ne quittant la métropole pour les colonies, le public n'a pas d'opinions coloniales.

Cette dernière assertion ne paraît pas fondée. Il semble au contraire qu'après les excellents résultats obtenus ici, en Tunisie, avec le système dit : « du Protectorat » le gouvernement est décidé à ne plus appliquer que ce système partout où nous serons appelés, pour une cause quelconque, à nous établir d'une façon définitive.

S'il est vrai que les militaires et les fonctionnaires sont les seuls Français allant aux colonies s'il est vrai que nos nationaux émigrent plutôt dans les pays étrangers que dans nos possessions d'outre-mer, à qui faut-il imputer la faute sinon au gouvernement lui-même qui procède de telle façon pour coloniser que dix ou vingt ans après l'occupation d'une colonie, tout son commerce est entre les mains des étrangers ?

Quand, par hasard, un Français, veut émigrer, les bureaux, des ministères sont dans l'impossibilité absolue de lui fournir des renseignements précis sur les ressources et le commerce du pays où il a l'intention de s'établir. Si par aventure, on lui en communique quelques-uns, ils datent d'une époque si réculée qu'ils ne peuvent servir à rien, les conditions économiques et sociales de ce pays étant entièrement changées. Il est naturel, dans ces conditions, que l'on préfère rester chez soi plutôt que de s'engager dans une entreprise n'offrant que des aléas.

Ceux que cette incertitude de l'avenir n'a pas effrayés sont vite désabusés après un court séjour dans une colonie.

Tout récemment un journal d'Alger citait ce fait typique :

Au début de l'expédition tonkinoise un colon courageux et entreprenant avait été s'établir dans le pays et y avait accompli, presque sans ressources, de véritables prodiges.

Comme on lui demandait des explications, il sortit un papier de sa poche : « Tenez, dit-il, jugez vous-même. Voici un procès-verbal dressé contre moi par des gendarmes tonkinois pour défaut d'éclairage de la lanterne de ma charrette ! Les gendarmes ne m'empêchent pas d'être obligé de me garder, moi et mes récoltes contre les pirates mais malheur à moi si j'oublie d'éclairer ma lanterne un soir de pleine lune. Tout le reste est l'ave-nant. On a introduit dans le pays toutes les tracasseries qui m'ont fait fuir la France et dont j'espérais être délivré. Ce n'est pas le Français qui ne sait pas coloniser : c'est l'administration qui l'en empêche et l'embête. »

Le fait est malheureusement vrai, au lieu d'encourager et de soutenir l'initiative privée, notre personnel colonial entrave

ses efforts. Comme l'a reconnu le ministre des colonies, le colon se heurte à des réglemens étroits, tracassiers, à des préjugés administratifs, à de fausses considérations fiscales qui sont des entraves au développement et la vie même des entreprises naissantes.

Et quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, il en sera ainsi tant que l'on ne changera pas le mode de recrutement de nos fonctionnaires coloniaux.

Actuellement — et cela a toujours existé de l'aveu même d'un ancien ministre de la justice, M. Le Royer, — on n'envoie aux colonies, à part quelques rares exceptions, qu'un personnel administratif ayant souvent mérité plus que la révocation, dont le maintien en France est impossible ou bien des cancrés très recommandés mais peu recommandables. Et tous sont d'autant plus disposés à traiter leurs concitoyens de *déclassés* ou *d'incapables* qu'ils jugent d'après eux-mêmes !

Aussi lorsqu'un Français s'adresse à l'un de ces fonctionnaires soit pour obtenir un renseignement, soit pour demander aide et protection il faut voir comme il est reçu l'intrus ! Ceux-là seuls le savent qui y sont passés.

Il est juste de faire remarquer, bien que cette observation ait été faite maintes et maintes fois, que cette protection, cette aide qu'ils refusent à nos compatriotes, nos fonctionnaires coloniaux l'accordent sans mesure aux étrangers. Si un Anglais ou un Allemand veut obtenir une faveur, s'il intente un procès à un Français il obtient tout ce qu'il demande — si ce n'est plus — grâce à l'intervention de son consul et, au besoin, de son gouvernement qui ne cessent leurs démarches et leurs intrigues qu'autant qu'ils ont obtenu gain de cause. On leur cède toujours pour éviter les ennuis. « Et surtout, pas d'histoires ! », tel est le mot d'ordre donné à nos agents.

La situation est donc bien nette : d'une part le Français n'est jamais aidé ni soutenu par ceux-là même qui devraient prendre en mains ses intérêts ; et le public le sachant, personne ne va aux colonies. D'autre part, grâce à la complicité de notre personnel des étrangers, soutenus par leurs gouvernements, font à peu près tout ce qu'ils veulent dans les colonies françaises et accaparent le commerce et toutes les industries.

Voilà pourquoi nous ne colonisons pas.

LA COMPAGNIE DES PORTS TUNIS-SOUSSE-SFAX

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en Chef
de la Petite Tunisie.

Dans un article magistral sur la Compagnie des Ports, vous dites que les administrateurs

ont peut-être quelque valeur, en matières de travaux, mais qu'ils sont nuls en matière financière, et vous citez comme exemple le mauvais accueil fait par le public à l'émission des obligations de cette compagnie le 11 octobre dernier. Il importe de rectifier les faits dans l'opinion publique. La maison Duparchy et Prévault n'a jamais existé que pour l'affaire des Ports de Tunis. M. Duparchy est connu pour un homme de valeur par les travaux importants qu'il a exécutés, et tous ceux qui connaissent les grands entrepreneurs de travaux publics tels que Duparchy, président du conseil d'Administration de la Compagnie des Ports, sont surpris de voir qu'il ait confié la direction des travaux à un homme absolument inconnu et dont la valeur en tant que « travaux » ne s'est point encore montrée.

L'administration des Travaux Publics trop longtemps confiée dans les promesses de l'Administrateur délégué de cette compagnie, s'aperçoit qu'elle a devant elle plutôt un homme d'affaires qu'un directeur de travaux.

Le retard apporté dans les travaux jusqu'à ce jour, a pour unique cause le rejet par la direction des Travaux Publics de 7 ou 8 projets absolument inacceptables, successivement présentés par M. l'Administrateur-délégué.

La direction des Travaux Publics trop tolérante jusqu'à présent, commence à voir le jeu et paraît décidée à montrer les dents. Nous l'engageons sérieusement à persévérer dans cette voie.

En ce qui concerne la partie financière, la société des Ports a montré, au contraire, beaucoup de roublardise puisqu'elle a roulé public et administration : cette dernière, en obtenant d'elle l'autorisation d'émettre des obligations *avant versement du capital action* ; le public, en déclarant sur les prospectus que les obligations étaient garanties par le Gouvernement Tunisien, alors que cette garantie ne doit s'exercer qu'à la réception des travaux, de sorte que si, pour une cause quelconque, les travaux ne se faisaient pas, ou étaient refusés, le public assisterait à un nouveau Panama.

Cette émission précépe si peu M. l'Administrateur-délégué que, dernièrement, un de nos amis s'étant présenté aux bureaux de la Compagnie pour avoir quelques renseignements, il lui fut répondu sur un ton peu convenable que « ça ne les regardait pas, qu'il n'avait qu'à s'adresser au Crédit Algérien de Paris. »

Des bruits sérieux circulent, qu'un groupe d'obligataires effrayés par des articles de journaux qui n'ont jamais été démentis, allait demander au Tribunal de Commerce d'annuler l'émission si les faits rapportés étaient exacts.

Il y a un mois, un journal local affirmait que cette société ne tenait aucune comptabilité, ce fait particulièrement grave n'a jamais été démenti ; on parle même d'une plainte qui aurait été portée au parquet. Si tout cela vrai, voilà des choses bien tristes et peu faites pour relever le crédit de notre belle Colonie.

Échos Tunisiens

Départ du Résident général pour le sud

Lundi matin, par une pluie battante, notre Résident général est parti par le train de six heures, pour sa tournée dans le sud.

Sœur Joséphine

Une noble et vénérable femme, Sœur Joséphine s'est éteinte la semaine dernière à Soussse, à l'âge de 82 ans.

Sœur Joséphine, depuis plus de cinquante ans à Soussse, avait reçu en 1890, la croix de la légion d'honneur pour le dévouement qu'elle n'avait cessé d'apporter à soulager les malheureux pendant sa longue existence.

A dame poliee

Nous avons, l'an dernier, appelé l'attention de dame poliee, qui n'a pas bougé, il faut lui rendre cette justice, contre la fraude à laquelle se livrent certains indigènes qui vendent par les rues de la ville, de la *margarine* pour du véritable beurre ou celui-ci n'entre que pour une quantité infime.

« Voici comment ces tristes sires procèdent :

« Ils pétrissent ni plus ni moins de la margarine avec du lait aigre dit *l'ben*, une fois cette composition bien pétrie, ils la mettent dans des plats indigènes de façon à leur donner la forme d'un pain de beurre ordinaire.

« Ceci fait, ils promènent à travers la ville — chacun de leur côté — le pain de *beurre* (?) frelaté, qu'ils font passer pour du beurre frais.

« Nos menagères voyant le pain so-disant de beurre (??) suintant de fraîcheur, achètent la marchandise, mais s'aperçoivent trop tard qu'elles sont purement et simplement *refaites*.

« Il nous semble que M. l'inspecteur des marchés pourrait de temps à autre, saisir l'infecte composition de ces chevaliers d'industrie et la faire analyser. Une fois pincés, non seulement nos menagères auraient la satisfaction de les voir passer en correctionnelle, mais encore nos épiciers qui vendent, eux, du beurre frais et garanti seraient vengés.

Un heureux mortel

Nous sommes tellement habitués à entendre nos compatriotes se plaindre du marasme des affaires en notre cité des beys, que l'on conçoit aisément, que lorsque nous en rencontrons un qui nous dit que « ça marche ! » c'est avec un plaisir extrême que nous apprenons la bonne nouvelle.

Mardi, en revenant de la Marine, nous eûmes la curiosité de visiter, une fois encore, les ateliers de M. B. Brémond, l'entrepreneur de menuiserie bien connu.

Dès le seuil du portail de cet immense atelier, nous eûmes le spectacle fort réjouissant de voir là, attelés à la besogne, une cinquantaine d'ouvriers affairés et au milieu de tout ce monde, MM. Brémond père et fils surveillant cette demi-compagnie.

Avec son amabilité habituelle, M. Brémond nous fit visiter son usine et nous montra les améliorations qu'il y avait apportées depuis trois mois.

— Vous nous voyez fort affairés, nous dit-il, j'ai de nombreux travaux de menui-

COMPTOIR CENTRAL OROSDI*, BACK et Cie

Rue Es-Sadikia et Rue d'Allemagne
TUNIS

SIEGE SOCIAL A PARIS 9, RUE D'HAUTEVILLE
Maisons principales à :
CONSTANTINOPLE, LE CAIRE, ALEXANDRIE
TUNIS, SMYRNE, SALONIQUE ET PHILIPPOPI

Messieurs Orosdi, Back & Cie ont l'honneur d'informer leur clientèle de détail, qu'indépendamment de tous leurs assortiments d'articles d'hiver ; ils ont reçu toutes leurs nouveautés pour cadeaux de Noël et du jour de l'an, un grand choix de fantaisies en bronze, verrerie fine, maroquinerie, jouets haute nouveauté et à des prix très modérés.

Couturière Parisienne

M^{me} DELALANDE

6, rue d'Angleterre (en face la Poste)
TUNIS

Costumes sur mesure en lainage depuis 60 francs
PRIX MODÉRÉS

M. CH. KESSLER, brasseur à Tunis, rue de Constantine, a l'honneur de porter à la connaissance du public et de sa nombreuse clientèle qu'il s'est adjoint M. J.-B. Röehly, ancien propriétaire de brasserie à Strasbourg, qui organisera un service à l'instar des établissements d'Alsace.
Restaurant de nuit

M. D. ODDO, chirurgien-dentiste de S. A. le Bey, 23, rue d'Espagne, à côté du Consulat d'Espagne, reçoit tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

GRAND BAZAR TUNISIEN

MAISON UNIVERSELLE

BEAUCAINE & C^{ie}

TUNIS — 29, Rue Al-Djazira, 29 — TUNIS

A partir du LUNDI 17 DÉCEMBRE et pendant
tout le courant du mois

GRANDE EXPOSITION

DE JOUETS ET ARTICLES POUR ÉTRENNES

A cette occasion, MM. les Propriétaires du Grand Bazar Tunisien ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle que le vaste hall de la rue Al-Djazira sera entièrement consacré à cette Exposition qui sera un véritable paradis des enfants et des grandes personnes, car tout se trouvera réuni dans cette magnifique salle, unique en Tunisie.

Les dernières nouveautés pour étrennes, venant de notre Maison d'achats de Paris, seront mises en vente à chaque rayon et à des prix défiant toute concurrence.

Aperçu de quelques articles

Crèches et Articles de Noël, Jouets, Cartonnages, Jeux de salon et de jardin, Croquets, Lawn-Tennis, Chevaux mécaniques, Voitures, Jeux scientifiques, Fusils, Sabres, Panoplies, Instruments de musique, Bébé incassables de toutes marques ; Articles de Paris, Maroquinerie, Albums pour photographies, Collrets, Boîtes à gants, Boîtes à mouchoirs en peluche et en ébénisterie, Boîtes de couleurs, Boîtes de compas, Papeterie fantaisie ; Parfumerie de marque, Boîtes à parfums, Lampes colonne et Lampes de parquet, Suspensions, Vannerie fine, Fleurs, petits Meubles de fantaisie, Jardinières, Bronze d'art et petits Bronzes, Terres cuites ; Porcelaines françaises, de Chine et du Japon, Faïences d'art, Caves à liqueurs, Services de table, Vins fins et Liqueurs fines, Champagne, etc., etc.

Étant donné le succès obtenu les années précédentes par la confiserie, la Maison s'est particulièrement attachée à n'avoir que des premières marques ; notre clientèle en jugera, du reste ; on trouvera des Marrons glacés, des Dragées, des Pralines, des Fondants, des Chocolats et toutes espèces de Bonbons fins, etc., etc., ainsi qu'un choix considérable de Sacs et Boîtes à bonbons, qui, par leur élégance et leur goût artistique, obtiendront certainement un grand succès auprès de nos acheteurs.

Tout Tunis voudra visiter cette magnifique Exposition qui, certainement, sera l'événement de la Saison.

EXPÉDITIONS POUR L'INTÉRIEUR

serie à livrer en ce moment, pour le bâtiment des *Services Militaires* notamment qui doivent s'installer dans leur nouveau local de Bab-Djedid, le 1^{er} janvier; la boiserie de la maison de M. de Labonne, dont l'architecte est M. Maillé, des travaux de la C^{ie} des Ports de Tunis, Sousse, Sfax, etc., etc. je suis content, les affaires vont bien ».

Nous lui serrâmes la main, heureux d'avoir rencontré, sur notre chemin, un homme satisfait des affaires. Il y en a tant qui n'en peuvent dire autant!

De Gabès

M. Pomme, ayant donné sa démission de membre de la Chambre de Commerce du Sud, il est plus que probable que les électeurs porteront leur choix sur M. Peyrou, vice-président de la municipalité de cette ville dont nous avons soutenu la candidature, il y a deux ans.

Dernière Heure

Failite de la Société

Paris-Tunis

La société Paris-Tunis a été déclarée, hier, en état de failite.

Maison Veuve G. BARBERA

Marchand-tailleur, civil et militaire
 Avenue de France, maison Bodoy

GRAND ASSORTIMENT DE DRAPERIES HAUTES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

pour complets sur mesure
 Chapeaux, Chemises, Cravates, etc.

Prix Modérés
 M. Louis MAROLDA, coupeur

Cannelage et Empaillage DE CHAISES EN TOUS GENRES

Réparation — Prix modérés
 Maison française

E. BOTTI RUE DE NAPLES, 8 TUNIS

SEULE MAISON FRANÇAISE DE PATISSERIE, CONFISERIE A. BOURRELLY

TUNIS, 24, Avenue de France, TUNIS

Spécialité de dattes farcies aux pistaches
 GRAND CHOIX de confitures et pâtisseries fines assorties
 Pièces montées, petits fours pour noces, soirées, baptêmes, etc.

Colis-Postaux pour tous pays

MONTS DE PIÉTÉ DE TUNISIE

Autorisé par décret de S. A. le Bey

DIRECTION :

38, RUE SIDI-KADOUS & RUE DES GLACIÈRES, 67
 Ancienne maison PROAL

Bureaux auxiliaires { 69, rue de la Kasbah
 12, rue Kachachine.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides et cicatrisantes qui ont valu au *Coaltar Saponine Le Beuf* son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs. les 6 flacons 10 francs
 Dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons
 DÉPOT : PHARMACIE NÉE

GRANDE Boulangerie et Pâtisserie Anglaise Wagner et Aichelin

8, RUE DE LA COMMISSION, 8, TUNIS

Pains de luxe et de ménage. — Spécialité : Pains anglais. — Brioche, croissants, — Petits pains pour thé et café. — Farine en gros et détail.

ON PORTE A DOMICILE

IMPRIMERIE PAPETERIE
H. BRIGOL
 Tunis - Rue Es-Sadikia, 4 - Tunis

CARTES DE VISITE

sur Bristol ivoire de 1^{er} choix : 2 FRANCS ; Deuil, 2 fr. 75

Franco contre mandat-poste, 23 cent. en sus.

Enveloppes anglaises pour cartes 0,65 le cent
 Franco, 0 fr. 85.

5 Médailles d'or -- Grand Diplôme d'honneur, Paris 1889

Demange Frères & Allioth
 Propriétaires-industriels
PAU, SOUSSE, BORDEAUX
Huiles d'olive de Tunisie

Garantie pure de tout mélange
 Expédition en colis postaux de 5 kilos en Tunisie, Algérie, Corse, France et à l'étranger

LIVRAISON A DOMICILE
 en estagnon de 5, 10, 15, 20 et 25 kilos
 S'ADRESSER

pour toutes les commandes
à Monsieur PAUL NADAL

Représentant pour la Tunisie, 13, rue d'Allemagne, Tunis
 ENVOI FRANCO D'ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au *Coaltar saponiné Le Beuf* pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr. ; les 6 flacons, 10 fr.

Se défier des contrefaçons
 DÉPOT : à la Pharmacie E. NÉE

FABRICATION FRANÇAISE
 de serrures et combinaisons
POUR COFFRES-FORTS
 SIMPLES OU INCOMBUSTIBLES
FORESTIER FRÈRES (Vaines)
 Seul dépositaire pour la Tunisie
 A. MODIGLIANI, 4, Avenue de France
 (Passage de Tunis).

Le gérant : Em. LACROIX
 Tunis. — Imp. BRIGOL, rue Essadikia, 14

GALERIES PARISIENNES
 AVENUE DE FRANCE ET RUE D'ITALIE

LUNDI 16 DÉCEMBRE 1894

OUVERTURE ET EXPOSITION

des objets pour Étrennes, articles de Paris, objets de la Chine et du Japon, jouets, petits meubles, etc.

GRAND CHOIX D'ARTICLES POUR ÉTRENNES UTILES

Régence de Tunis
PROTECTORAT FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE
 DES FINANCES

Direction des Contributions diverses

Fermage des Mahsoulats
 et REVENUS DIVERS

Il est donné avis au public qu'il sera procédé aux jours, heure et lieu ci-dessous indiqués à l'adjudication par voie d'enchères publiques des Fermages des Mahsoulats et revenus divers, ainsi que de certains produits provenant de Dar-el-Jeld et du Fondouk-el-Ghalla, dont la nomenclature figure sur les affiches qui sont apposées dans la Régence et tenues à la disposition du public, dans les bureaux de la Direction des Contributions Diverses, pour une durée d'une année du 1^{er} janvier au 31 décembre 1895.

Il n'y aura pas d'enchères provisoires.

L'adjudication se fera pour les vingt-cinq premiers lots, le dimanche 16 décembre 1894, à 8 heures du matin, dans les bureaux de la Direction des Finances, et pour les lots suivants, le lundi 17 décembre 1894, et le lendemain s'il y a lieu, à la même heure et dans les mêmes bureaux.

Les cahiers des charges relatifs aux fermages sont tenus à la disposition du public, dans les bureaux de la Direction des Contributions Diverses.
 Tunis, le 7 décembre 1894.
 Le Directeur des Contributions Diverses
SOLANET

Régence de Tunis
PROTECTORAT FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE
 DES FINANCES

DIRECTION DES MONOPOLES
 Le vendredi 28 décembre 1894.

Le 16 décembre 1894, à 10 heures précises du matin, il sera procédé, séance publique, dans les bureaux de la Direction des Monopoles, route de Zaghouan, à l'adjudication, en un seul lot, sur soumissions cachetées, du Service des Camionnages et de certains transports par terre pendant les années 1895 et 1896.

Pour tous renseignements s'adresser à la Manufacture, route de Zaghouan, tous les jours non fériés, de sept à onze heures du matin et de deux à cinq heures du soir.
 Le Directeur,
LOUIN.

Régence de Tunis
PROTECTORAT FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE
 DES FINANCES

Fermage des Mahsoulats
 et REVENUS DIVERS

Il est donné avis au pu-

Il sera procédé aux jours, heure et lieu ci-dessous indiqués à l'adjudication par voie d'enchères publiques des Fermages des Mahsoulats et autres revenus du Sahel, dont la nomenclature figure sur les affiches qui sont apposées dans la Régence et tenues à la disposition du public, dans les bureaux de la Direction des Contributions Diverses pour une durée d'une année du 1^{er} janvier au 31 décembre 1895.

Il n'y aura pas d'enchères provisoires.

Pour les fermages de la province de Sousse, les enchères auront lieu le jeudi 20 décembre 1894, à 8 heures du matin à la Driba. Pour les fermages de la province de Monastir, les enchères auront lieu le vendredi 21 décembre 1894, à 8 heures du matin, à la Driba. Pour les fermages de la province de Mehdia les enchères auront lieu le dimanche 23 décembre

1894, à 8 heures du matin an magasin de la Douane. L'adjudicataire devra se conformer aux conditions énoncées dans le cahier des charges, qui est mis à la disposition du public :

A Tunis, dans les bureaux de la Direction des Contributions Diverses;
 A Sousse, dans les bureaux des Contributions Diverses;
 A Monastir et à Mehdia, dans les bureaux des Douanes.

Tunis, le 7 décembre 1894.
 Le Directeur des Contributions Diverses
SOLANET

Etude de M^e F. SOULET, huissier à Tunis.

VENTE
 par autorité de justice

Le DIMANCHE SEIZE DÉCEMBRE 1894, à huit heures du matin, il sera procédé dans la salle des ventes, de MM. les Commissaires-priseurs sise à Tunis, rue de Danemark, à la vente aux enchères publiques, de :

Armoires bois blanc, tables, chaises, malles, console noyer dessus marbre, buffet, etc.

Au comptant, frais en sus
 L'huissier poursuivant,
SOULET.

Etude de M^e F. SOULET, huissier à Tunis.

VENTE
 par autorité de justice

Le LUNDI DIX-SEPT DÉCEMBRE 1894, à huit heures du matin, il sera procédé dans la salle des ventes, de MM. les Commissaires-priseurs, sise à Tunis, rue de Danemark, à la vente aux enchères publiques, de :

Table en noyer, buffet acajou, armoire bois blanc, canapé, chaises, armoire à glace, commode, table de toilette, glace, etc.

Au comptant, frais en sus
 L'huissier poursuivant,
SOULET